

**Profitant du chaos
institutionnel, Macron
pourrait démissionner et se
représenter !**

écrit par Jacques Guillemain | 29 août 2024





Il pourrait très bien invoquer la raison d'État et le retour à la stabilité institutionnelle.

Et il n'y aurait rien d'illégal à cela, le Conseil d'État ayant tranché cette question en 2022, lors de l'élection du président de la Polynésie française.

La limitation de l'exercice du pouvoir présidentiel fixée par la Constitution à deux mandats consécutifs de cinq ans, s'entend pour deux mandats complets, donc sur une durée de 10 ans. Si le deuxième mandat n'est pas exercé dans sa totalité, un président démissionnaire peut très bien se représenter. Dès lors qu'il n'a pas été destitué, rien ne s'y oppose.

Le machiavélisme de Macron n'est plus à démontrer et depuis l'affaire Benalla, chacun sait que notre Président est capable de tout, y compris le pire, pour conserver le pouvoir.

L'épisode de la dissolution ratée en est la preuve. Il a renversé la table en croyant pouvoir s'assurer une majorité. Mauvaise pioche.

En 2022, le gouvernement avait saisi le Conseil d'État pour savoir si le président de la Polynésie française pouvait se représenter pour un troisième mandat, étant donné qu'il n'avait pu exercer ses deux mandats en totalité. Voici la réponse du Conseil d'État :

“Il s'en déduit que la disposition s'entend comme limitant à deux mandats successifs de cinq ans complets l'exercice de la présidence de la Polynésie et qu'une personne ayant exercé deux mandats successifs, dont l'un est inférieur à cinq années, peut légalement briguer un troisième mandat.”

<https://www.conseil-etat.fr/avis-consultatifs/derniers-avis-rendus/au-gouvernement/avis-relatif-aux-conditions-de-cumul-dans-le-temps-du-mandat-de-president-de-la-polynesie-francaise>

Certains objecteront qu'un Macron devenu impopulaire n'a aucune chance d'être réélu.

C'est oublier que la fraude est devenue une plaie de nos démocraties, comme on l'a vu aux États-Unis et comme le montrent certains spécialistes de notre système électoral, aux multiples failles.

Entre le bureau de vote et le ministère de l'Intérieur, il est très facile de faire basculer le vote.

Qui va vérifier le résultat du scrutin des 70 000 bureaux de vote arrivant au ministère de l'Intérieur ?

Bourrage des urnes, machines à voter, vote par correspondance et vote par procuration, ouvrent la porte à toutes les magouilles.

On se souvient des résultats affichés en 2022 en direct, qui donnaient Marine en tête devant Macron à 21 h 10. Mais à 22 h 40, le résultat s'inversait.





Un bug informatique fut invoqué, mais on peut s'étonner qu'il ait fallu attendre 1 h 30 pour que cette "erreur" soit corrigée. En fait, rien ne peut éviter la fraude quand il y a 70 000 bureaux de vote à contrôler et que le vote par correspondance ou par machine à voter est admis. Sur le chemin entre le bureau de vote et le ministère de l'Intérieur, tout est possible.

Pour conclure, certains me traiteront de complotiste. Mais quand on voit combien les mensonges et les magouilles sont devenues la norme dans la gouvernance de nos démocraties dites avancées, il faut s'attendre à tout, y compris au pire.

Jacques Guillemain

<https://ripostelaique.com/profitant-du-chaos-institutionnel-macron-pourrait-demissionner-et-se-representer.html>